

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme G. GALLOIS – Mrs. KEDZIERSKI – D. WICQUART

Mme Michèle COURTI a été nommé secrétaire

I – CONSEIL DES ENFANTS : BILAN DES REALISATIONS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'accueil des 3 enfants délégués au Conseil des Enfants, Héloïse FOURNIEZ, Arthur HALLARD et Léandre LAMAIRE ainsi que Madame Maggy DESCENDRE, directrice de l'école et Madame Astrid BACHELOT, responsable de la médiathèque, qui ont contribué au projet de l'année.

Léandre LAMAIRE rappelle le thème arrêté en février par le Conseil des Enfants : « notre village à l'heure anglaise » et les réalisations effectuées :

- Installation de décors à l'anglaise dans la cour de l'école avec les oeuvres créées par les enfants
- Stands de jeux typiques animés en anglais par les enfants
- Choix de livres anglais qui restent à la médiathèque ; Madame BACHELOT précise qu'ils sont empruntés régulièrement
- Exposition dans les locaux de l'école les vendredi 1^{er} juin et samedi 2 juin avec animations, culture anglaise, tea-time le vendredi en fin de journée et breakfast le samedi matin

Il précise que beaucoup de tâches ont dû être effectuées pour aboutir à ces réalisations : achat de bois, découpes, peintures, achat de livres, de nourriture pour l'atelier dégustation et de jeux.

Les préparatifs ont demandé beaucoup de temps et Léandre remercie spécialement les agents techniques, Martial et Benoît qui les ont aidés dans les tâches de préparation. Il remercie également Astrid qui les a conseillés pour les choix des livres anglais.

Les animations ont eu un grand succès : les parents sont venus très nombreux les 1^{er} et 2 juin. Ils étaient une soixantaine et ont goûté aux spécialités anglaises ; Ils ont « bien joué le jeu ». Les retours sont très positifs sur la qualité du travail réalisé et les animations proposées.

Léandre insiste sur le plaisir qu'ont eu les enfants de l'école à préparer les animations. Le choix du thème n'était pas forcément attirant et finalement ce fut une grande réussite. Les enfants ont le sentiment d'avoir appris beaucoup :

- Le travail a été fait en équipe et a obligé à une démarche collective avec dans certains cas un vote pour dégager un choix.
- Le travail de l'exposé a nécessité une méthodologie rigoureuse (cibler les informations, retravailler les formulations...) avec beaucoup de temps consacré à la pédagogie
- Une représentation théâtrale en Anglais est prévue à l'attention des parents le 22 Juin à l'Espace Boulinguez
- Les élèves ont travaillé à l'ordinateur sur un site en Anglais, ce qui a favorisé

l'apprentissage de la langue

- des textes de présentation des livres ont été écrits par les élèves
- La Kermesse a été pensée à connotation britannique et a reflété le thème retenu par le conseil des enfants.

Madame Maggy DESCENDRE insiste sur le travail pédagogique effectué tout au long de l'année.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient les trois délégués du conseil des enfants pour la qualité du travail effectué. Ils remercient tous les intervenants qui ont contribué à la réussite de l'action : Madame Maggy DESCENDRE, les enseignants, Madame Astrid BACHELOT et les agents techniques, Messieurs Martial COILLIOT et Benoît DEBRUYNE.

Madame Catherine CHARLOT indique que le Conseil des Enfants « fêtera » ses 10 ans l'année prochaine.

II – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2018

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2018. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

III - DELIBERATION CONCERNANT LA VENTE DE LIVRES PAR LA MEDIATHEQUE – n° 2018-06-19.01

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil que la responsable des CD et des DVD de la Médiathèque, dans le cadre des fêtes du village, souhaite vendre au public des livres qui ont été achetés par la section Médiathèque du Foyer Rural au moyen de subventions accordées par la Mairie.

Après discussion, le conseil donne son accord par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour la vente de livres dans le cadre des fêtes du village.

IV - DELIBERATION CONCERNANT LA FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDE – APPEL D'OFFRES OUVERT – DECISION – FINANCEMENT N° 2018-06-19.02

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Schéma Métropolitain de Vidéo protection Urbaine la Métropole Européenne de Lille propose aux communes du territoire de mutualiser leurs besoins en la matière.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de lancer une consultation dans la cadre d'un groupement de commande pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique.

Cette consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et donnera lieu à la signature d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire, sans minimum ni maximum, d'une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable expressément 3 fois pour la même durée.

Aussi, il est proposé de créer un groupement de commandes dont les membres sont : la Métropole Européenne de Lille, les communes d'Armentières, Baisieux, Beaucamps-Ligny, Bousbecque, Bouvines, Comines, Croix, Don, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Fromelles, Gruson, Hantay, Haubourdin, Hem, La Bassée, Lambersart, Lannoy, Le Maisnil, Lesquin, Lille (et ses communes associées), Linselles, Lompret, Loos, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lès-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem en Weppes, Roubaix, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Salomé, Santes, Templemars, Tressin, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Willems, le centre communal d'action sociale de la ville de Hem et l'établissement public de coopération culturelle LaM.

Le coordonnateur du groupement est la Métropole Européenne de Lille. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, signer et notifier l'accord cadre, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer l'accord cadre sera celle du coordonnateur.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- 1. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande ;*
- 2. d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique;*
- 3. d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation dans les conditions prévues à l'article 25-II-6° du décret susmentionné;*
- 4. d'imputer les dépenses correspondantes au compte prévu à cet effet.*

Après discussion, le conseil donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention

Monsieur le Maire précise que la Commune de Le Maisnil a un projet de mutualisation de l'installation de la vidéo protection avec les communes de Beaucamps-Ligny et Radinghem-en-Weppes qui sont au même stade d'avancement du projet. Une réunion en présence de la gendarmerie a eu lieu et il faut maintenant choisir l'AMO (l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage) qui va établir le cahier des charges et coordonner les différentes opérations).

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature du devis établi par AVProtec pour un coût TTC de 6 756 €.

Monsieur le Maire précise que, même s'il y a mutualisation, un centre de visionnage sera prévu dans chaque commune et la gendarmerie doit obtenir l'accord du Maire pour visionner les images en cas de besoin.

Pour répondre à une question de Madame Vincente GAUTIER, Monsieur le Maire indique que le coût estimé de l'installation variera entre 35 000 et 50 000 € en fonction de l'équipement qui sera retenu. La maintenance annuelle est estimée à 1 500 €.

Monsieur le Maire précise que la MEL pourra participer à hauteur de 40 % en ce qui concerne l'acquisition du matériel auxquels il faut ajouter une participation de 10 % s'il y a mutualisation avec d'autres communes.

V - DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL – n° 2018-06-19.03

La Métropole Européenne de Lille a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Le Maisnil portant sur la numérisation de la carte de destination des sols de notre Commune.

Encadrée par les articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme, cette procédure doit permettre au public de prendre connaissance de ce document et des avis émis, le cas échéant, par les conseils municipaux des communes concernées et par les partenaires publics associés.

La Commune de Le Maisnil a reçu la carte de destination des sols numérisée qui entraînera la modification simplifiée.

Invité à émettre un avis sur les points le concernant et après discussion, le Conseil Municipal de Le Maisnil a donné son accord par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VI - DELIBERATION CONCERNANT LE RETRAIT DU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE DE MAING (Nord) – Comité Syndical du 13 novembre 2017 – n° 2018-06-19.04

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-19, L.5211-25-1, L.5711-1 de ce Code,

Vu les dispositions de l'article V.2.3 des statuts du SIDEN-SIAN ;

Considérant que la commune de MAING a transféré sa compétence « eau potable et industrielle » au SIDEN-SIAN en date du 7 Septembre 1950 ;

Considérant que par deux délibérations successives du 28 septembre 2009 et du 21 décembre 2009, le conseil municipal de MAING a émis le souhait de reprendre sa compétence et de se retirer du SIDEN-SIAN ;

Considérant qu'à la suite de refus opposés par le SIDEN-SIAN, la commune de MAING a réitéré sa demande par une délibération du 15 septembre 2010, à laquelle le SIDEN-SIAN s'est de nouveau opposé par une délibération du 19 novembre 2010 ;

Considérant que la commune de MAING a contesté cette délibération devant le Tribunal administratif de Lille mais que, par un jugement n° 1100258 du 24 septembre 2013, le Tribunal a rejeté sa demande ;

Considérant que par un arrêt n° 13DA01808 du 9 octobre 2014, la Cour administrative d'appel de Douai, faisant droit à l'appel de la commune de MAING, a annulé ce jugement et la délibération du 19 novembre 2010 du comité syndical du SIDEN-SIAN et a enjoint à ce dernier de prendre, sauf circonstances de fait ou de droit nouvelles, une délibération consentant au retrait de la commune de MAING du syndicat dans un délai de deux mois ;

Considérant que le SIDEN-SIAN a, par une délibération du 18 décembre 2014, refusé le retrait de la commune de MAING en considérant que des circonstances de fait ou de droit nouvelles y faisaient obstacle ;

Considérant que, par un jugement du 22 novembre 2016 n° 1500887, le Tribunal administratif de Lille a annulé la délibération du 18 décembre 2014 et a enjoint au SIDEN-SIAN de prendre une délibération consentant au retrait de la commune de MAING du syndicat, dans le délai de deux mois à compter de la notification dudit jugement ;

Considérant que par l'arrêt n° 17DA00096 du 13 juillet 2017, la Cour administrative d'appel de Douai a rejeté la requête en appel formée par le SIDEN-SIAN contre le jugement précité ;

Considérant qu'en application de cette décision de justice, devenue définitive en l'absence de contestation par le SIDEN-SIAN, le comité syndical doit aujourd'hui délibérer sur le retrait de la commune de MAING de son périmètre ;

Considérant que tel est l'objet de la présente délibération ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 11 VOIX POUR, 0 ABSTENTION et 0 VOIX CONTRE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

Article 1er :

D'accepter le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

VII – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° - Commission jeunesse

Cantine

Madame Catherine Charlot expose les résultats du sondage qui a été effectué auprès des enfants qui déjeunent à la cantine de l'école.

35 réponses ont été reçues :

- la moitié des élèves déclare aimer manger à la cantine
- l'autre moitié déclare que « ça dépend »
- peu d'élèves répondent qu'ils n'aiment pas manger à la cantine.

Les désagréments le plus souvent signalés sont le bruit, la discipline (places imposées à table) et les repas froids.

Concernant :

- le bruit : des plaques acoustiques vont être posées cet été.
- la discipline : Madame Catherine CHARLOT propose une discipline positive pour

motiver les élèves. On pourrait envisager d'effectuer une rotation à chaque période scolaire par exemple pour que les élèves puissent changer de place.
 - les repas servis un peu froids : Madame Catherine CHARLOT va rencontrer Murielle puis Monsieur HELLIN, responsable API, pour solutionner le problème.

Madame CHARLOT a adressé aux parents de l'école un courrier concernant les repas Bio en précisant qu'ils sont appréciés et seront maintenus et que le coût supplémentaire est supporté par la Commune. Elle précise que la fréquentation de la cantine progresse de façon légère mais constante.

Une réunion jeunesse sera à prévoir début Juillet ou fin Août pour préparer la rentrée cantine, le « coup de pouce » et les 10 ans du Conseil des enfants.

Ecole

Les effectifs de l'école devraient se maintenir pour l'année 2018-2019. Des nouvelles inscriptions de Maisnilois mais aussi de familles extérieures à la commune ont été enregistrées.

Les parents de l'APE ont transmis un courrier à l'inspecteur académique concernant les remplacements successifs des enseignants et pour demander davantage de stabilité dans les remplacements.

Des travaux de rénovation sont prévus cet été dans les sanitaires maternelles.

Garderie

Le Conseil Municipal souhaite engager la discussion avec le Foyer Rural pour que la Commune reprenne la gestion de la garderie à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2019 de façon à proposer une offre périscolaire complète : cantine et garderie.

Pour répondre à Monsieur Luc VANDRIESSCHE, Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la Commune, qui participe déjà financièrement au fonctionnement de la garderie. Il précise également que les personnels actuellement embauchés par le Foyer Rural seront embauchés par la Mairie et qu'ils ne subiront pas de préjudice.

2° - Commission animation, culture

Ecole de Musique de Radinghem-en-Weppes

L'école de musique des Weppes va organiser le samedi 10 novembre un concert exceptionnel avec les écoles du secteur. Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle qui serait de 300 €.

Médiathèque

Madame Catherine HERMANT signale un spectacle familial gratuit qui sera organisé le samedi 6 octobre prochain à Le Maisnil dans le cadre de Bibliothèque en fêtes.

Concert « Les Chœurs de l'Opéra »

Madame Catherine HERMANT relate le bilan du spectacle organisé par les Communes de Le Maisnil et d'Escobesques dans le cadre des « Belles sorties » et programmé le vendredi 8 juin 2018 à l'église de Le Maisnil. Le coût pour Le Maisnil s'élève à 364 €.

La soirée fut d'une exceptionnelle qualité. Toutes les places ont été vendues et les retours ont été très positifs sur l'ensemble de la prestation. Les artistes ont apprécié eux aussi l'accueil reçu de la part des Municipalités d'Escobesques et de Le Maisnil

Monsieur le Maire félicite Monsieur Jean-Claude RUHANT, responsable de la commission animation ainsi que Madame Catherine HERMANT, adjointe à l'animation, pour l'excellente organisation et la qualité de la manifestation.

Fêtes du village : Foulées, ducasse

Un point est fait par Monsieur Jean-Claude RUHANT. Il y a plus de 200 inscrits à la soirée du samedi 30 juin.

Une réunion est fixée le samedi 23 juin en fin de matinée avec Monsieur Jean-Claude RUHANT, Madame Catherine HERMANT et Monsieur le Maire pour finaliser la préparation des 3 jours de festivités. Une rencontre est prévue également en Mairie le lundi 25 juin avec Monsieur Laurent CAUCHY, restaurateur concernant le repas traiteur.

3° - Commission Urbanisme

PLU de la Commune

Les éléments de patrimoine à protéger doivent être transmis à la MEL pour le 1^{er} septembre 2018. Monsieur Yves Bernard DE BEURMANN suggère de lister :

- les éléments qui figuraient dans le PLU 2005 et que l'on souhaite conserver
- les éléments qui ont disparu ou qui ne sont plus en vigueur
- les éléments à ajouter

Madame Catherine CHARLOT propose d'apporter son aide pour la rédaction des fiches-outils.

4° - Commission Travaux

Panneaux acoustiques

Un rendez-vous a été pris avec le commercial de TEXDECOR, Monsieur Didier DUQUESNE et Monsieur le Maire pour la commande des panneaux acoustiques pour l'école, la Mairie et l'Espace Boulinguez.

Nous sommes toujours dans l'attente du devis.

Dès qu'il sera transmis, Monsieur le Maire le soumettra à l'ensemble du Conseil Municipal, pour accord de façon à ce que les travaux d'installation à l'école puissent être réalisés pendant les vacances scolaires.

Projet « centre village »

Monsieur Didier DUQUESNE a répertorié les besoins des différents locaux communaux avec l'utilisation actuelle des bâtiments et les besoins exprimés suite aux différentes consultations faites auprès des utilisateurs.

Monsieur le Maire propose de faire appel à un AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage) pour finaliser le cahier des charges, établir le document de consultation, analyser les candidatures, apporter une aide pour les demandes de subvention et suivre les travaux.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire demande un devis à un AMO. Dès réception, il sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal

5° - Commission Communication

Bulletin

La distribution est prévue le vendredi 29 juin prochain.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Assemblée Générale du Foyer RURAL

Monsieur Didier DUQUESNE précise que l'Assemblée Générale s'est tenue le 5 juin dernier. La section Gymnastique est déficitaire et l'association envisage de la dissoudre et de recréer une section avec les activités rentables, body zen et gymnastique séniors.

Monsieur DUQUESNE indique que, pour l'instant, l'association n'a pas prévu de demander une subvention à la Mairie.

Office de Tourisme des Weppes

Madame Catherine HERMANT indique que Madame Murielle GRUSON a été élue nouvelle Présidente de l'Office de Tourisme des Weppes en Mars 2018. Un projet de rapprochement avec l'Office de Tourisme d'Armentières est à l'étude pour pouvoir organiser des actions communes sans toutefois qu'il y ait fusion des deux Offices.

L'OTW organisera le samedi 29 septembre un rallye du terroir qui fera une étape à Le Maisnil.

Mission Locale Lille Métropole

Madame Catherine HERMANT précise les actions du SIVU qui ciblent les jeunes de moins de 25 ans et apportent une réelle aide à la recherche d'emploi. Ces actions ne sont pas forcément connues des jeunes susceptibles d'être intéressés par la Mission Locale.

Madame Catherine HERMANT va rencontrer la directrice de Pôle Emploi et pourra obtenir la liste des jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi. Elle suggère de leur envoyer un courrier pour qu'ils puissent avoir connaissance des actions de la Mission Locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.